



Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 31 août 2018 à 20h30

MAIRIE

- L'accueil de la mairie sera fermé les **samedis matin du 14 juillet 2018 au 25 août 2018**.
- Le PARC Départemental interviendra à partir du **9 juillet au 11 juillet** pour réaliser des travaux de rechargement de la route départementale 91 (du carrefour de « La Bijouterie » au 1^{er} ralentisseur de l'agglomération ». Une déviation sera mise en place, cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, véhicules de secours et véhicules de transports scolaires, quant la situation le permet.
- **Le Plan National Canicule** est reconduit pour l'année 2018.
Un registre est ouvert en mairie (CCAS) permettant de recenser les personnes qui le souhaitent pour leur apporter conseil et assistance lors de fortes chaleurs. Contactez le 02 99 69 70 52.
- Nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'élagage des arbres et arbustes jouxtant les routes, les chemins et les cheminements piétons. Avant d'intervenir si des réseaux (ERDF...) sont présents une demande doit être faite auprès des organismes.
- Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.
Les pièces à produire pour le recensement sont la carte nationale d'identité et le livret famille.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermé les mercredis après midi à partir du 11 juillet et les lundis, mercredis et samedis du 4 au 25 août.



Du 6 au 12 juillet, dans le cadre d'ESTI'VAL D'ILLE AUBIGNÉ venez découvrir les pochettes surprises.

Bonnes vacances et bonnes lectures !

COMITÉ « MAISONS FLEURIES »

Comme chaque année, le passage du jury s'effectuera au cours du mois de juillet.
Merci à tous pour votre implication dans l'embellissement de la commune.

APE «Récré pour Tous»

UN GRAND **MERCI** pour la fête de l'école,

Merci aux enfants pour leurs enthousiasmes et leurs sourires,
Merci aux enseignants et parents pour la réalisation du magnifique spectacle,
Merci aux apprentis et aux maîtres cuisiniers qui se sont levés aux aurores pour régaler nos papilles,
Merci à notre pâtissier en chef pour ses magnifiques gâteaux
Merci aux sponsors pour leur soutien financier,
Merci aux parents d'avoir confectionner de délicieux gâteaux,
Merci aux parents, grands-parents, anciens élèves,
qui ont oeuvré tout au long de cette journée sur les différents stands,
Merci au Club des Amis Finésiens, au Comité des fêtes, à la mairie et aux services techniques pour leur soutien logistique,
Merci à tous d'avoir contribué de près ou de loin à la réussite de cette journée.



**Nous vous invitons à un pot de fin d'année scolaire
le mardi 03 juillet à 20h30, salle du conseil municipal de la Mairie**

Les membres de l'APE Récré pour Tous

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNÉ

En juillet, la navette gratuite Mobi Futé vous transporte pour profiter de l'étang de Boulet et de ses activités

Du 2 au 28 juillet, bougez avec le service de transport Mobi Futé pour rejoindre le Domaine de Boulet à Feins et profitez des nombreuses activités qu'offre le site : plage, balades, loisirs nautiques...

Le transport, assuré par le Val d'Ille-Aubigné, est gratuit et permet de rejoindre le Domaine de Boulet 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Pour profiter du service, les réservations sont obligatoires. La navette passera dans les communes à partir de 13h. La liste des arrêts est disponible en mairie et sur le site internet de la Communauté de communes. Pour le retour, un départ de Feins est prévu à partir de 17h. Le Val d'Ille-Aubigné vous contactera le matin (par téléphone) pour vous confirmer l'horaire de passage de la navette dans votre commune.

Modalités de réservation

Les réservations sont possibles jusqu'à 17h la veille du départ en appelant au 02 99 69 86 86 ou en remplissant le formulaire de réservation sur www.valdille-aubigne.fr/navette.

Renseignements : mobilites@valdille-aubigne.fr / 02 99 69 86 86 et mairies.

OCAVI

Le saviez-vous ?

L'association Ocavi (Office Communautaire des Associations du Val d'Ille Aubigné) met à disposition du matériel d'éclairages, de sonorisations, de projections, d'expositions, de cuisines (friteuses, faitout, poêle à paëlla, barbecue, crêpières, percolateurs, thermos) et de réceptions (barnums, buvette, tables et bancs, podiums) aux associations adhérentes du Val d'Ille Aubigné ainsi que son site internet www.ocavi.fr pour annoncer vos évènements.

Pour tous renseignements : 09 86 77 87 97 / contact@ocavi.fr **Horaires d'ouverture** : le lundi et le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Le mardi de 9h30 à 12h30.

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 19 juillet 2018 (pas de permanence durant le mois d'août). Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

«We Ker, un territoire pour l'emploi»

La Mission Locale et la Maison de l'Emploi ont fusionné et se nomment dorénavant "We Ker, un territoire pour l'emploi".

Vous trouverez ci-joint le planning des permanences de Karen Wahid pour accueillir sur le territoire les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité.

Permanences de St Aubin d'Aubigné le mardi **28 août 2018 le matin et l'après midi** ; le mercredi **6 ; 29 août 2018 l'après midi** au Point Accueil Emploi, place des Halles.

Permanences de Montreuil sur Ille le mercredi **29 août 2018 le matin** à la mairie 19 avenue Alexis Rey.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2018

Le vingt cinq mai deux mil dix huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absente excusée : Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia.

Secrétaire de séance : Mme LEGRY Christèle.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Point supplémentaire à l'ordre du jour : Projet Salle des Fêtes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 avril 2018.

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 979 située «1, Rue d'Aubigné», propriété de Mme Marie-Madeleine Josette MOTU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

II – CCVIA: MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CCVIA a validé la révision libre des attributions de compensations.

Attribution de compensation (AC) – révision libre

EXPOSE DES MOTIFS :

Le V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit quatre types de procédures de révision de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres. Une de ces procédures est appelée la révision libre. Pour pouvoir être mise en œuvre, il convient de réunir trois conditions cumulatives :

- I. une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- II. que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé de l'AC ;
- III. que cette délibération tienne compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport.

Lors de sa séance du 15 mai 2018, le conseil communautaire, par délibération n°210-2018 a proposé et validé une révision libre des AC en supprimant le transfert de charges liées à la compétence GEMAPI.

Le tableau suivant indique le montant des AC avant et après le transfert de charges issu du rapport de la CLECT diminuées des charges GEMAPI :

Communes	AC 2017	TRANSFERT DE CHARGES – CLECT SANS GEMAPI	AC 2018
ANDOUILLE-NEUVILLE	7 922,00 €	938,60 €	6 983,40 €
AUBIGNE	974,00 €	550,09 €	423,91 €
FEINS	8 264,00 €	650,35 €	7 613,65 €
GAHARD	9 240,00 €	1 754,11 €	7 485,89 €
GUIPEL	17 824,00 €	3 196,13 €	14 627,87 €
LA MEZIERE	140 008,00 €	70 290,83 €	69 717,17 €
LANGOUET	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MELESSE	213 672,50 €	81 132,41 €	132 540,09 €
MONTREUIL LE GAST	15 733,00 €	6 082,35 €	9 650,65 €
MONTREUIL SUR ILLE	189 502,00 €	1 273,72 €	188 228,28 €
MOUAZE	6 656,00 €	1 377,39 €	5 278,61 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	102 028,00 €	21 499,92 €	80 528,08 €
ST GERMAIN SUR ILLE	33 859,75 €	350,00 €	33 509,75 €
ST GONDRAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST MEDARD SUR ILLE	48 643,25 €	902,47 €	47 740,78 €
ST SYMPHORIEN	39 527,50 €	0,00 €	39 527,50 €
SENS DE BRETAGNE	82 565,00 €	8 059,09 €	74 505,91 €
VIEUX VY SUR COUESNON	24 813,00 €	543,00 €	24 270,00 €
VIGNOC	41 131,00 €	4 203,54 €	36 927,46 €
TOTAL	982 363,00 €	202 804,00 €	779 559,00 €

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la révision libre des AC comme indiqué ci-avant :

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C V

Vu la délibération du conseil communautaire n°210-2018 en date du 15 mai 2018 validant la révision libre des AC des communes membres de la communauté de communes Val d'Ille – Aubigné,

Vu le rapport de la CLECT validé par ses membres le 16 janvier 2018,

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Val d'Ille – Aubigné et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport mentionnant expressément le transfert de compétences GEMAPI,

à l'unanimité APPROUVE la révision libre des AC comme indiqué ci-dessous :

Communes	AC 2017	AC 2018 REVISEES
ANDOUILLE-NEUVILLE	7 922,00 €	6 983,40 €
AUBIGNE	974,00 €	423,91 €
FEINS	8 264,00 €	7 613,65 €
GAHARD	9 240,00 €	7 485,89 €
GUIPEL	17 824,00 €	14 627,87 €
LA MEZIERE	140 008,00 €	69 717,17 €
LANGOUET	0,00 €	0,00 €
MELESSE	213 672,50 €	132 540,09 €
MONTREUIL LE GAST	15 733,00 €	9 650,65 €
MONTREUIL SUR ILLE	189 502,00 €	188 228,28 €
MOUAZE	6 656,00 €	5 278,61 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	102 028,00 €	80 528,08 €
ST GERMAIN SUR ILLE	33 859,75 €	33 509,75 €
ST GONDRAN	0,00 €	0,00 €
ST MEDARD SUR ILLE	48 643,25 €	47 740,78 €
ST SYMPHORIEN	39 527,50 €	39 527,50 €
SENS DE BRETAGNE	82 565,00 €	74 505,91 €
VIEUX VY SUR COUESNON	24 813,00 €	24 270,00 €
VIGNOC	41 131,00 €	36 927,46 €
TOTAL	982 363,00 €	779 559,00 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal

- qu'une somme de **11,50 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2015.
- qu'une somme de **53,28 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2015.
- qu'une somme de **20 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2016.
- qu'une somme de **1,50 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2017.

Ce qui représente un total de **86,28 €**

Compte tenu des poursuites (mise en demeure, oppositions auprès des employeurs etc...) les redevables sont insolubles ; de plus, de petits reliquats ont été ajoutés car ils sont inférieurs au seuil de poursuites, ces sommes étant irrécouvrables, une admission en non valeur est souhaitable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'admission en non valeur pour la somme de 86,28 €, un mandat devra être effectué au compte 6541 (Créances irrécouvrables, admises en non valeur).

IV – PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ (PPMS)

Madame Floriane COQUILLET, Adjointe au Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une mise en place d'un système « Plan Particulier de Mise en Sureté » (PPMS) pour l'école Pierre Marie Chollet. Après sollicitation de devis, une offre de prix est proposée sur la fourniture de matériels, installation non comprise.

Bureau d'études COSFI

Montant HORS TAXE

1 261,00 €

Après discussion, l'assemblée délibérante demande un ou des devis complémentaires concernant l'installation de ce système.

V – CENTRE DE GESTION : MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une participation à l'expérimentation de la médiation préalable (MPO) dans certains litiges de la Fonction Publique est mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine. Une adhésion à cette nouvelle mission est possible pour les collectivités et dans ce cadre, une délibération d'adhésion est obligatoire et ce au plus tard le 31 août 2018. Une convention doit être signée entre les deux parties.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'article 5 de la loi n° 2016 – 1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle prévoit donc qu'à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés en matière de fonction publique peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire, et ce jusqu'au 18 novembre 2020 (à ce jour).

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur du Centre de Gestion. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Ainsi, en qualité de **tiers de confiance**, les Centres de Gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret n° 2018 – 101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 02 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation.

Ainsi relèvent de la MPO, sous peine d'irrecevabilité du recours de contentieux, les litiges relatifs aux décisions suivantes :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet susvisée ;

2° Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 20, 22, 23 et 33 - 2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35 - 2 du décret du 15 février 1988 susvisé ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par articles 1^{er} des décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à l'expérimentation de la MPO sur la base de l'article 25 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984, au titre de conseil juridique.

Chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette mission mais uniquement si elle y adhère au plus tard le 31 août 2018, suite à délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement sur l'adhésion de la collectivité à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation.

La collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

Vu le Code de la Justice administrative,

Vu la Loi n° 83 - 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu la Loi n° 2016 - 1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^{ème} siècle,

Vu le Décret n° 2018 - 101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations n° 14 - 47 du 8 juillet 2014 autorisant le président du Centre de Gestion à signer la présente convention et n° 17 - 74 et n° 17 - 85 en date du 30 novembre 2017 instituant la médiation préalable obligatoire à titre expérimental ainsi que des conditions financières,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au dispositif au regard de l'objet et des modalités proposées,

DÉCIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 35, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} avril 2018, sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention qui sera transmis par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour information au Tribunal Administratif de Rennes et à la Cour Administrative de Nantes au plus tard le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

VI – VENTE DE FOURRAGE : ATTRIBUTION DU LOT

Monsieur Jean-Yves HONORÉ indique aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 27 avril 2018, la vente de fourrage (foin) au prix de 200 € (1 seul lot) a été actée. Une annonce dans le P'tit Finésien du mois de mai 2018 a été réalisée, les candidats intéressés devant se faire connaître avant le 24 mai 2018. Trois personnes sont intéressées, dont une élue.

Mme PATRAT Annick quitte la salle.

Afin d'attribuer le lot à un candidat, il convient de déterminer des critères pour cette année et les années futures :

1. Privilégier une personne de la commune,
2. Si plusieurs candidats de la commune : tirage au sort,
3. Si candidats hors commune seulement : tirage au sort

Il y a 3 candidats dont une personne habitant la commune et les deux autres hors commune.

Après concertation, le lot est attribué à Mme PATRAT Annick.

XVI – QUESTIONS DIVERSES

PROJET SALLE MULTIFONCTIONS

Dans le cadre du projet de construction d'une salle multifonction, et afin d'avancer sur ce dossier, le déroulement de l'opération est établi comme suit :

1. Proposition d'échange de terrain,
2. Visite de salle sur 3 communes le 8 juin 2018 à Hirel, Bagger Pican et Combourg,
3. Proposition de lancement de consultation qui se déroulera en 2 phases : Rédaction du cahier de consultation,
Phase 1 : Sélection de 3, 4 ou 5 candidats sur dossier administratif sans remise de prix et sur opérations déjà réalisées,
Phase 2 Intention architecturale avec offre de prix des candidats sélectionnés puis rencontre pour choix définitif.

Le planning prévisionnel :

Juin 2018 : Lancement de consultation

Automne 2018 : Sélection du candidat

Début 2019 : Lancement de consultation des entreprises

Printemps 2019 : Lancement des travaux

Printemps 2020 : Réception de chantier avec ouverture

Un point sur le coût prévisionnel et le financement est présenté.

Après décisions de l'assemblée délibérante, la collectivité valide ce projet de construction.

Dispositif argent de poche

La commune ne prendra que 5 jeunes pour ce dispositif. Une réunion d'information avec les jeunes aura lieu le 23 juin 2018. La réalisation du chantier interviendra la semaine 28 (du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2018).

PLUi : Consultation des communes

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et des principes inscrits dans la charte de gouvernance, la communauté de communes du Val D'Ille-Aubigné invite les 19 communes membres à relire et à **émettre un avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD), [version provisoire – Avril 2018] d'ici le lundi 28 mai 2018.

Médiation de l'eau

Un usager a saisi les services de la « Médiation de l'eau » dans le cadre d'un litige.

La collectivité n'adhère pas à la Médiation de l'eau. Cela représente un coût financier annuel de 300 € HT pour les services gérant moins de 10 000 abonnés eau ou assainissement, ainsi que des prestations payantes suivant le cas : 40 € HT pour une saisine, 130 € HT pour une instruction simple, 320 € HT pour une instruction complète.

L'assemblée délibérante décide de ne pas adhérer à ce service de médiation.

Digue Planche Roger

Dans le cadre des travaux de réparation de la digue Planche Roger prévus en septembre prochain, un abaissement du niveau de l'étang est souhaité par le Département afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions en pied de digue.

Le financement des travaux se répartit de la façon suivante :

- restructuration de la digue : Département et Région.

- passerelle piétons / cycles: Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné

Les travaux sont prévus à partir du 17 septembre 2018 pour une durée de trois mois.

Les travaux comprennent :

- la démolition de la chaussée existante
- la déconstruction du perré et du parapet
- la reconstruction du noyau de la digue avec du matériau argileux
- la mise en place d'enrochement de pied de digue
- la réalisation de la chaussée (couche de forme, enrobé)
- la mise en place de dispositif de sécurité en métal-bois
- le rejointement de l'ouvrage d'art existant
- la mise en place d'une passerelle piétons / cycles sous réserve d'accord de financement avec la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

ZAC : Avancement du dossier

Début des travaux de viabilisation de la 1ère tranche : 18 juin 2018

Couleur de Bretagne : dimanche 27 mai 2018

Mise en place du panneau et du fléchage le samedi

2 personnes pour l'accueil, café le matin et fin d'après midi pour le palmarès et le pot de l'amitié

Composition du Jury : 5 membres dont 4 professionnels (y.c. M. Maubé, élu délégué à la culture CCVIA) et le représentant du crédit mutuel

Établir une carte des « spots » sur la commune : étang de boulet, chapelle du Mafay,

demande l'autorisation aux propriétaires de maison de pouvoir pénétrer

Parking relais du boulet

Fermeture mairie

Fermeture exceptionnelle le mercredi **13 juin 2018** au motif de formation recyclage SST pour l'ensemble du personnel communal.

Fermeture les samedis à partir du 15 juillet 2018 au samedi 25 août 2018 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Conseil municipal

Prochaine réunion le 29 juin 2018 à 20h30.

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS

Les Arts Ailleurs présentent

Mamylove Sarambé (afro-world)

Samedi 1er septembre 2018 - Etang de Boulet à Feins

Soirée-Concert à partir de 19H



Originnaire du Burkina Faso, MAMYLOVE SARAMBÉ nous livre des chansons envoûtantes qui s'accompagnent d'un groove chaud et puissant. S'inspirant de divas africaines comme Oumou Sangaré ou Rokia Traoré, elle s'entoure d'une section rythmique millimétrée composée de 4 musiciens et de 2 choristes aux voix pétillantes. Il s'en dégage une musique à l'énergie électrisante, teintée de mandingue, d'afro-beat, ou encore de salsa. Mamylove vous fera voyager au vibration de sa voix et au rythme de ses pas de danse !

Entrée libre, repas et buvette sur place. Plage de la Bijouterie, Etang de Boulet à Feins

Contact : Association Nédiéla – www.lesartsagahard.org / 06 82 07 30 34

LECTURES ESTI VAL D'ILLE AUBIGNÉ

7^E EDITION
DU 6 AU 12 JUILLET 2018

SPECTACLE
CINEMA
HISTOIRES
EVASION
DECOUVERTES

Val d'ille Aubigné

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a le plaisir de vous accueillir lors de son festival Lectures Esti Val d'Ille-Aubigné #7.

N'hésitez pas à vous rendre dans les médiathèques et bibliothèques municipales partenaires du festival où vous pourrez découvrir des pochettes surprises et des idées de lecture pour l'été.

VENDREDI 06 JUILLET

LA GRANDE SOIRÉE

ÉTANG DE BOULET À FEINS
EN CAS DE PLUIE RENDEZ-VOUS À LA SALLE DES FÊTES DE FEINS

CINÉMA EN PLEIN AIR

Le grand méchant renard et autres contes de Benjamin Renner et Patrick Imbert
Les animaux de ce film d'animation sont particulièrement agiles. Ils enchaînent les gags désopilants avec finesse et émotions afin de ravir petits et grands.
Avec l'association Clair Obscur / Festival Travelling
N'oubliez pas votre couverture et/ou votre chaise pliante
À PARTIR DE 22H45
TOUT PUBLIC

MARDI 10 JUILLET 10H À 12H ET 16H À 18H MERCREDI 11 JUILLET 10H À 12H ET 16H À 18H JEUDI 12 JUILLET 10H À 12H

LA CHUCHOTERIE

LIVRES ET ART
La chuchoterie, un espace consacré aux livres d'artistes où petits et grands déambulent librement et découvrent textures, matières, secrets et surprises à travers les ouvrages proposés dans un univers cocon noir et blanc.
Avec l'association Lillico
À LA MÉDIATHÈQUE DE MELESSE
POUR LES 6 ANS

MARDI 10 JUILLET 20H

LA CHUCHOTERIE RACONTÉE AUX GRANDS

Venez découvrir et partager l'histoire d'un projet dédié à la petite enfance et à l'art.
Avec Aïlix Cléfeuille chargée de Médiation Petite Enfance
à l'association Lillico.
À LA MÉDIATHÈQUE DE MELESSE
POUR LES ADULTES

“BACK TO THE 70'S” UN VOYAGE AU TEMPS DES SEVENTIES !

Ce show propose de découvrir les événements marquants d'une décennie mythique à travers une playlist musicale 100% 70's ! Casques sur les oreilles, les participants deviennent interprètes d'une aventure sonore fantasque et jubilatoire où se mêlent expression corporelle, humour et... Rock'n'roll.
Par la compagnie Magic Meeting
À 21H
TOUT PUBLIC À PARTIR DE 4 ANS

CAP BD 2018 ET PIQUE-NIQUE

À PARTIR DE 19H
Chacun apporte son pique-nique et découvre ou relis les bandes dessinées de Cap BD sur des transats. RÉSULTATS DE L'ÉDITION 2018 À PARTIR DE 20H

INFOS PRATIQUES

Réervations indispensables (jauge limitée)
Renseignements et réservations auprès d'Hélène GRUJEL - Service Lecture publique
à partir du 20 juin 2018 au 02 99 69 86 89
<http://lecture.valdille-aubigne.fr>

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

